

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HANetf S&P Global Clean Energy Select HANzero™ UCITS ETF

ISIN : IE00BLH3CQ86

### – Capitalisation (le Fonds)

Un compartiment de HANetf ICAV. Géré par HANetf Management Limited (le Gestionnaire)

### Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds vise à répliquer la performance en termes de prix et de rendement, avant frais et dépenses, de l'indice S&P Global Clean Energy Select Index (l'Indice).

**Indice** : l'Indice est régi par une méthodologie publiée, basée sur des règles, et est conçu pour mesurer la performance d'environ 30 sociétés cotées en bourse, issues des marchés développés et émergents, qui sont impliquées dans la production d'énergie propre ou la fourniture de technologies et d'équipements d'énergie propre.

**Admissibilité** : pour être admissibles à l'inclusion dans l'Indice, les sociétés doivent répondre aux Critères d'éligibilité définis dans le Supplément.

Les descriptions des activités des sociétés qui répondent aux Critères d'éligibilité sont ensuite examinées pour déterminer les pratiques liées à l'énergie propre, notamment la production d'énergie à partir de biocarburants et de biomasse, les technologies et les équipements liés aux biocarburants et à la biomasse, la production d'éthanol et d'alcool combustible, les technologies et les équipements liés aux piles à combustible, la production d'énergie géothermique, la production d'hydroélectricité, les turbines hydroélectriques et autres équipements, les cellules et les équipements photoélectriques, la production d'énergie solaire, la production d'énergie éolienne ou les turbines éoliennes et autres équipements liés à l'énergie éolienne (l'Univers éligible) ; et

- Chaque société de l'Univers éligible se voit attribuer un score d'exposition de 0 à 1 en fonction de son activité principale (étape 1). Les 30 plus grandes sociétés classées selon leur capitalisation boursière ajustée au flottant et ayant un score d'exposition de 1 (c'est-à-dire dont l'activité principale est l'énergie propre) sont sélectionnées (étape 2). Si moins de 30 sociétés ont un score d'exposition de 1, les sociétés les mieux classées avec un score d'exposition de 0,75 (c.-à-d. les sociétés multisectorielles ayant une exposition significative aux énergies propres) sont sélectionnées jusqu'à ce que le nombre atteigne 30 (étape 3). Si, après l'étape 3, il y a moins de 30 sociétés éligibles avec un score d'exposition inférieur à 0,75, l'action la mieux classée avec un score d'exposition de 0,5 est sélectionnée jusqu'à ce que le nombre cible de 30 composantes soit atteint.
- Les sociétés dont le score standard de l'empreinte carbone-revenu de S&P Trucost Limited est supérieur à 3 sont exclues et remplacées par les sociétés les mieux classées. Les sociétés de remplacement doivent avoir une empreinte carbone-revenu inférieure à celles des sociétés remplacées pour être admissibles à l'inclusion dans l'Indice.

- Les composantes de l'Indice sont pondérées en fonction de leur score d'exposition et de leur capitalisation boursière ajustée au flottant, qui est plafonnée à 4,5 % par société.

**Compensation du carbone** : le Gestionnaire a désigné un intermédiaire indépendant pour mettre en œuvre un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone de l'Indice, mesurée en fonction des émissions de gaz à effet de serre des composantes de l'Indice et des émissions indirectes dues aux activités des composantes de l'Indice.

L'empreinte carbone estimée de l'Indice sera calculée chaque mois, à l'aide des données fournies par le fournisseur de l'indice, sur la base du rapport carbone/valeur investie, tel que calculé pour l'Indice. Un intermédiaire indépendant achètera des certificats de réduction des émissions vérifiés, attribués à des projets qui réduisent ou évitent les émissions de CO<sub>2</sub> selon une norme de marché. Une fois la compensation de carbone réalisée, les crédits de carbone acquis sont annulés, matérialisant ainsi la compensation. Le Gestionnaire mettra de côté une partie des frais courants décrits à la section **Frais** ci-dessous (jusqu'à 0,10 % max. de la Valeur nette d'inventaire) pour soutenir les initiatives de développement durable et pour compenser l'empreinte carbone du Compartiment.

L'Indice est reconstitué et rééquilibré sur une base semestrielle.

**Réplication** : le Fonds utilisera une approche d'investissement de « gestion passive » (ou d'indexation) et cherchera à utiliser une méthodologie de réplication, ce qui signifie que, dans la mesure du possible et du faisable, il investira dans les titres proportionnellement aux pondérations de l'Indice.

**Négociation** : les actions de cette catégorie sont cotées sur un ou plusieurs marchés boursiers. En règle générale, seuls les participants autorisés (c'est-à-dire les courtiers) peuvent acheter ou revendre des Actions au Fonds. Les autres investisseurs peuvent acheter et vendre des Actions sur les marchés boursiers chaque jour où le marché boursier concerné est ouvert.

**Politique de distribution** : les bénéfices perçus grâce aux investissements du Fonds ne seront pas distribués pour les Actions de cette catégorie. En revanche, ils seront accumulés et réinvestis pour le compte des actionnaires du Fonds.

**Recommandation** : il se peut que ce Fonds ne soit pas approprié pour les investissements à court terme.

**Devise** : la devise de référence du Fonds est le dollar américain.

Pour des informations plus complètes sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consulter le Supplément

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible  
élevé

Rendement généralement plus faible  
généralement plus élevé

Risque plus

Rendement



Il n'est pas garanti que la classification ci-dessus reste inchangée et celle-ci peut évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse (1) n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La classification ci-dessus (7) est due à la nature des investissements du Fonds et au risque associé à ces investissements, à savoir notamment :

- La valeur des titres sous-jacents peut être sensible aux fluctuations quotidiennes des marchés financiers. Parmi les autres facteurs déterminants figurent l'actualité politique et économique, les résultats financiers des sociétés et les événements importants au sein des sociétés.
- Rien ne garantit qu'une quelconque appréciation de la valeur des investissements se produira ou que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint.
- **Risque d'investissement** : le risque d'investissement peut être concentré dans des secteurs, des pays, des devises ou des sociétés spécifiques. Cela signifie que le Fonds peut être plus sensible au moindre événement localisé d'ordre économique, de marché, politique ou réglementaire.
- **Risques lié au secteur des énergies renouvelables** : les sociétés de ce secteur peuvent être sensibles à des conditions

économiques, environnementales, commerciales et réglementaires défavorables ; aux fluctuations des prix des matières premières ; à la réduction de la demande des consommateurs pour des matières premières telles que le pétrole, le gaz naturel ou les produits pétroliers ; à la réduction de la disponibilité du gaz naturel ou d'autres matières premières pour le transport, le traitement, le stockage ou la livraison ; au ralentissement des nouvelles constructions ; aux conditions météorologiques extrêmes ou à d'autres catastrophes naturelles ; aux menaces d'attaques terroristes contre des actifs énergétiques ou à d'autres événements affectant ce secteur

- **Investissements dans le secteur mondial de l'énergie propre :** certains titres du secteur mondial de l'énergie propre pourraient être moins liquides et moins efficaces que les titres représentant d'autres secteurs. De ce fait, un Fonds qui investit dans le secteur mondial de l'énergie propre peut rencontrer des difficultés pour acheter ou vendre des titres de ce secteur.

- **Risque de change :** le Fonds investit dans des titres libellés dans des devises autres que sa devise de référence. Les variations des taux de change peuvent avoir un effet négatif sur la performance du Fonds.
- Les risques non couverts par l'indicateur, mais qui sont importants pour le Fonds, comprennent notamment :
- **Risque de liquidité sur le marché secondaire :** rien ne garantit que les Actions puissent toujours être achetées ou vendues sur un marché boursier ou que le prix du marché reflète la VNI du Fonds. Il peut être difficile pour le Fonds d'acheter ou de vendre certains investissements selon certaines conditions de marché. Par conséquent, le prix obtenu lorsque le Fonds achète ou vend des titres peut se révéler inférieur au prix observé dans des conditions de marché normales.
- Pour un aperçu complet de tous les risques liés à ce Fonds, veuillez vous reporter à la section intitulée « **Facteurs de risque** » qui figure dans le Supplément et le Prospectus.

## Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0 %*
Frais de sortie	0 %*

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,55 %**
----------------	----------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

\* Les participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds sont tenus de payer des frais d'entrée de 5 % maximum et des frais de sortie de 3 % maximum. Actuellement, le Fonds n'exerce pas son droit d'appliquer des frais d'entrée et de sortie.

Le Fonds étant un ETF (fonds négocié en bourse), les investisseurs du

marché secondaire ne seront généralement pas en mesure de négocier directement avec HANetf ICAV. Les investisseurs qui achètent des Actions en bourse le feront à des prix du marché qui refléteront les frais de courtage et/ou les frais de transaction et les écarts entre les cours acheteur et vendeur ainsi que les prix sous-jacents de la société au moment de la négociation sur le marché secondaire.

\* Les participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les frais de transaction correspondants.

\* Pour les Investisseurs qui négocient directement avec le Fonds, les frais liés au changement de compartiment peuvent atteindre jusqu'à 3 % maximum.

\*\* Les frais courants sont versés au Gestionnaire qui est tenu de déduire de ses frais le coût de fonctionnement du Fonds. Ce coût ne tient pas compte des coûts des opérations de portefeuille, sauf si le Fonds acquitte des frais d'entrée/de sortie lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Veuillez consulter les sections « **Frais généraux et dépenses** » et « **Frais de gestion et dépenses** » du Prospectus ainsi que les sections « **Frais et dépenses** » et « **Informations clés pour la négociation d'Actions** » du Supplément pour de plus amples informations sur les frais.

## Performances passées

- Il n'existe pas suffisamment de données pour fournir aux investisseurs une indication pertinente sur les performances passées.

## Informations pratiques

**Gestionnaire d'investissement :** Vident Investment Advisory LLC.

**Dépositaire :** The Bank of New York Mellon SA/NV, Dublin Branch.

**Administrateur :** BNY Mellon Fund Services (Ireland) DAC.

**Informations complémentaires :** des exemplaires de la documentation relative au Prospectus ainsi que les derniers états financiers sont disponibles gratuitement auprès de l'Administrateur. Le Prospectus et les états financiers sont préparés pour HANetf ICAV et non pas séparément pour le Fonds. De plus amples informations sur la composition du portefeuille sont disponibles sur le site Web [www.HANetf.com](http://www.HANetf.com).

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération du Gestionnaire, y compris une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution de ces rémunérations/avantages, sont disponibles sur le site Internet [www.hanetf.com](http://www.hanetf.com). Les détails de ces politiques sont également disponibles gratuitement en version papier sur demande auprès du Gestionnaire.

**Informations sur les prix :** la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions sera disponible chaque jour ouvrable, pendant les heures ouvrables habituelles, au bureau de l'Administrateur et sera publiée quotidiennement sur [www.hanetf.com](http://www.hanetf.com).

**Conversion :** les investisseurs qui achètent des actions en bourse ne peuvent pas convertir ces Actions entre les compartiments de HANetf ICAV. Les participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds peuvent convertir leurs actions s'ils le souhaitent.

**Passif distinct :** le fonds est un compartiment de HANetf ICAV, un organisme irlandais à compartiments multiples de gestion collective d'actifs. En vertu du droit irlandais, l'actif et le passif du Fonds sont distincts des autres compartiments de HANetf ICAV et l'actif du Fonds ne sera pas disponible pour satisfaire le passif d'un autre fonds de HANetf ICAV.

**Imposition :** la société HANetf ICAV est domiciliée en Irlande à des fins fiscales. La législation fiscale irlandaise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle d'un investisseur.

**Déclaration de responsabilité :** la responsabilité du Gestionnaire ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

L'Indice est la propriété intellectuelle du fournisseur de l'indice. Le Fonds n'est pas parrainé ou approuvé par le fournisseur de l'indice. Veuillez vous reporter au supplément du Fonds pour obtenir la clause de non-responsabilité complète.

Ce Fonds est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

HANetf Management Limited est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 juin 2021.